



ASPONA

ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DE LA NATURE ET DES SITES
DE ROQUEBRUNE CAP-MARTIN MENTON ET ENVIRONS

B.P. 17 - 06190 ROQUEBRUNE CAP-MARTIN

AGRÉE N° SIREN 401 480 827 - N° SIRET 401 480 827 000 13

Bulletin de liaison interne de l'Association

Mars 2011

Tragédie au Japon

Le Japon vit un drame humain. Il était impossible d'éviter le tremblement de terre et le tsunami qui a suivi. Par contre la catastrophe nucléaire est la conséquence d'une technologie créée par l'homme et qui n'est pas maîtrisée.

D'autres solutions énergétiques alternatives sont possibles et beaucoup moins nocives pour l'homme et son environnement. Il faut les développer comme le demandait le Grenelle de l'environnement.

Cette catastrophe est une leçon d'humilité, car l'Homme ne dominera jamais la Nature et devrait nous inciter à une grande prudence.

Jean Delerue Président de l'ASPONA



Capteurs solaires sur le toit de la gendarmerie de Menton

Monsieur le Député Maire,

J'ai pu constater la dégradation substantielle de la partie du GR 52 (chemin de grande randonnée) qui relie Monti à Ste Agnès.

Sur le territoire de la commune, le GR 52 disparaît pour laisser place à de très larges pistes. Avec les arbres coupés, le balisage du chemin a disparu. Je n'ai rencontré aucune autorisation de travaux mais de gros camions transportant terre et troncs d'arbres.

Je vous joins une page extraite de notre dernier bulletin avec quelques photos.

D'autre part, j'ai été alerté par plusieurs adhérents inquiets des dépôts de matériaux étalés sur les galets de la baie ouest. Si, près du Casino, les matériaux ressemblent un peu à du sable, un peu plus loin, sur l'épi devant la place d'Arme, c'est franchement de la terre et des cailloux. La houle est très forte ces jours-ci et une partie des matériaux est déjà emportée par la mer. Ils iront enliser ce qui reste de posidonies. Ces adhérents qui fréquentent ces plages, me signalent qu'entre le bord de l'eau et la digue sous marine, les fonds deviennent mous et vaseux.

Je vous prie, Monsieur le Député Maire, de croire à l'expression de mes meilleurs sentiments.

Jean Delerue

Lettre adressée le 7 mars 2011 à Monsieur le Député Maire de Menton

La prochaine AG aura lieu début juin, il y aura renouvellement du bureau, n'hésitez pas à vous présenter !
Notre environnement est fragile et très convoité, aidez nous à le défendre. L'ASPONA vit grâce aux cotisations de ses adhérents.



ASPONA

Association 1901 agréée pour la
sauvegarde de la nature et des
sites de Roquebrune, Menton et
environs

Bulletin d'adhésion ou de renouvellement à nous retourner à :

ASPONA BP 17 06190 ROQUEBRUNE CAP MARTIN mail : aspona@free.fr 0493352532

Nom

Prénom

Adresse :

Ville /

tel

e_mail

Je déclare adhérer à l'ASPONA et je règle la cotisation de 28 €

Date et signature

Natura 2000 mer, zone du Cap Martin

Nous avons été très surpris par deux articles publiés dans Nice Matin. Le 23 février l'intitulé était : L'agglomération veut "participer à Natura 2000, pas la subir" tandis que le 28 février Nice Matin affichait en gros « 25 ans d'entorses à la loi littoral ». Ces articles sont toujours accessibles sur le site de Nice Matin.

La CARF veut devenir opérateur du dispositif « Natura 2000 mer » autour du Cap Martin *pour éviter tout débordement « ayatollesque » vert. !* C'est ainsi que s'exprime un adjoint de la mairie de Menton. Ce dernier avait participé il y a deux ans à une assemblée Générale de l'ASPONA sans prendre la parole de façon significative nous semble-t-il.

Il est vrai que l'ASPONA s'intéresse au dispositif Natura 2000 et que nous avons demandé de participer au comité de pilotage depuis bien longtemps. Nous avons invité M Patrice FRANTOUR, professeur à l'université de Nice, en mai 2008 qui nous a présenté un exposé intéressant sur : « La biodiversité en Méditerranée : apports et contraintes de Natura 2000 » Les diapositives de cet exposé sont toujours sur le site de l'ASPONA .

Natura 2000, sur un site précis présentant un intérêt, est d'abord un état des lieux de la faune et de la flore. Ensuite il faudra, pour tout projet, tenir compte de l'impact qu'il aura sur la biodiversité existante.

Sur le bord du rivage, sur des fonds dont la profondeur va de 0 à 20 m, la vie est intense. On y rencontre nombres d'alevins qui se développent dans les herbiers. Coquillages, oursins et mollusques y abondent si l'eau est claire et propre. C'est le premier maillon de la vie marine. Plus loin, la turbidité de l'eau (liée à la pollution) ne permet plus à la lumière de passer et les posidonies ne peuvent plus se développer.

Les 2/3 du rivage Mentonnais ont été aménagés. Deux ports, des digues, des plages alvéolaires dites artificielles ont compromis la vie marine. Sur le 1/3 restant, dites plages naturelles, des épis et des digues sous marines ont été construites. Ces digues devaient, comme au Canaries, stabiliser le rivage pris sur la mer et même l'engraisser. En fait on constate que l'apport artificiel de matériaux par plein camions (sans doute matériaux tout venant issus d'excavations pour l'immobilier) est vite happé par la mer et que les fonds, pour les baigneurs deviennent vaseux.

Natura 2000 mer, par sa fonction d'expertise, pourrait éviter d'aussi coûteux projets comme celui d'un port sur le golfe Bleu.

A l'époque, en 1989, c'est l'ASPONA qui a payé l'expertise et le recensement des herbiers et a empêché la réalisation de ce projet qui aurait été une catastrophe pour la vie marine, les riverains et l'environnement.



<http://www.nicematin.com/article/menton/lagglo-veut-participer-a-natura-2000-pas-la-subir>

http://aspona.free.fr/documents/natura_2000/Natura%202000%20Menton%20juin%202008.pdf

Le patrimoine Mentonnais résistera-t-il au tout béton ?

L'église Anglicane



L'église St John a été bâtie en 1867, nos hôtes anglais étaient alors nombreux. Son clocher s'est effondré lors du tremblement de terre de 1887. Une menace beaucoup plus grande pèse sur elle. Un projet immobilier grandiose a miné ses fondations et celles de l'immeuble voisin. Le bâtiment est fissuré, la bibliothèque interdite. L'immeuble voisin a été évacué !



L'église Russe



L'église Russe a été bâtie en 1892 à la limite entre Menton et Roquebrune. Un important projet immobilier est prévu.

Toutes les précautions réglementaires ont-elles été prises ?



C'est le même promoteur qui a réalisé l'immeuble devant la fontaine Hambury et qui réalisera celui qui jouxtera l'église Russe.

Le GR 52 de Monti à Ste Agnès

Le GR 52 relie Marseille à Menton et emprunte l'itinéraire des Balcons de la Côte d'Azur, une zone en classement Natura 2000. Nous nous intéressons ici à la partie qui va de Monti à Ste Agnès. Le départ se fait près de l'église de Monti.



Le balisage invite à la promenade. Après un petit hameau et un moulin en restauration, le chemin a les senteurs de l'arrière pays. Une végétation dense et de grands pins ont envahi les terrasses autrefois cultivées.

Ici une orchidée sauvage protégée, là de vieux murets de pierre sèche. Un riverain nous a dit y avoir rencontré une très grosse tortue et de nombreux pics verts.



Au détour d'un bosquet de très belles vues s'offrent à nous sur Castellar, sur la cascade du Borrigo ou sur la montagne de Ste Agnès.

Mais très vite, quelques centaines de mètres plus loin le balisage se dégrade et disparaît même totalement. Sous le travail des bulldozers, le chemin s'est transformé en une piste pour camions et 4*4. Les arbres sur lesquels figuraient les marques rouges et blanches du GR, ont sans doute été coupés.

Il est souhaitable qu'une vision plus globale des travaux en cours soit prise par la municipalité et que ce site magnifique n'ait pas des allures de décharge sauvage ou de piste d'entraînement pour 4*4. Il est indispensable de procéder à une remise en état de cet environnement et du balisage du chemin. <http://aspona.free.fr>



Croisement du GR avec la piste DFC qui vient du cimetière.



Mais notre GR, où est-il ? Sommes-nous chez un particulier ?



Le GR52 a été transformé en partie en piste où nous avons croisé de gros camions transportant des troncs de pins.